

**PLAN PARTICULIER DE GESTION DE LA RÉSERVE NATURELLE DOMANIALE  
« PLATEAU DES SOURCES » À SERAING (SERAING)**

Vu pour approbation, le .....

Le Ministre-Président

La Ministre de la Nature

Elio DI RUPO

Céline TELLIER

**CADRE 1 : RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS**

**HISTORIQUE DE LA RÉSERVE NATURELLE DOMANIALE**

Nouvelle réserve naturelle domaniale

APPELLATION	CANTONNEMENT RESPONSABLE
Réserve naturelle domaniale du « Plateau des Sources »	Département de la Nature et des Forêts Direction de Liège  <b>Cantonement de Liège</b> Montagne Saint Walburge, 2 (bât.2) 4000 Liège
PROPRIETE	COMMISSION CONSULTATIVE DE GESTION
Indivision Vecquée Seraing/Région Wallonne <i>Accord du Conseil communal de la Ville de Seraing en tant que propriétaire indivis avec la Région wallonne signé en date du 14 juin 2021</i>	CCGRND de Liège  c/o Direction de Liège Montagne Saint Walburge, 2 (bât.2) 4000 Liège

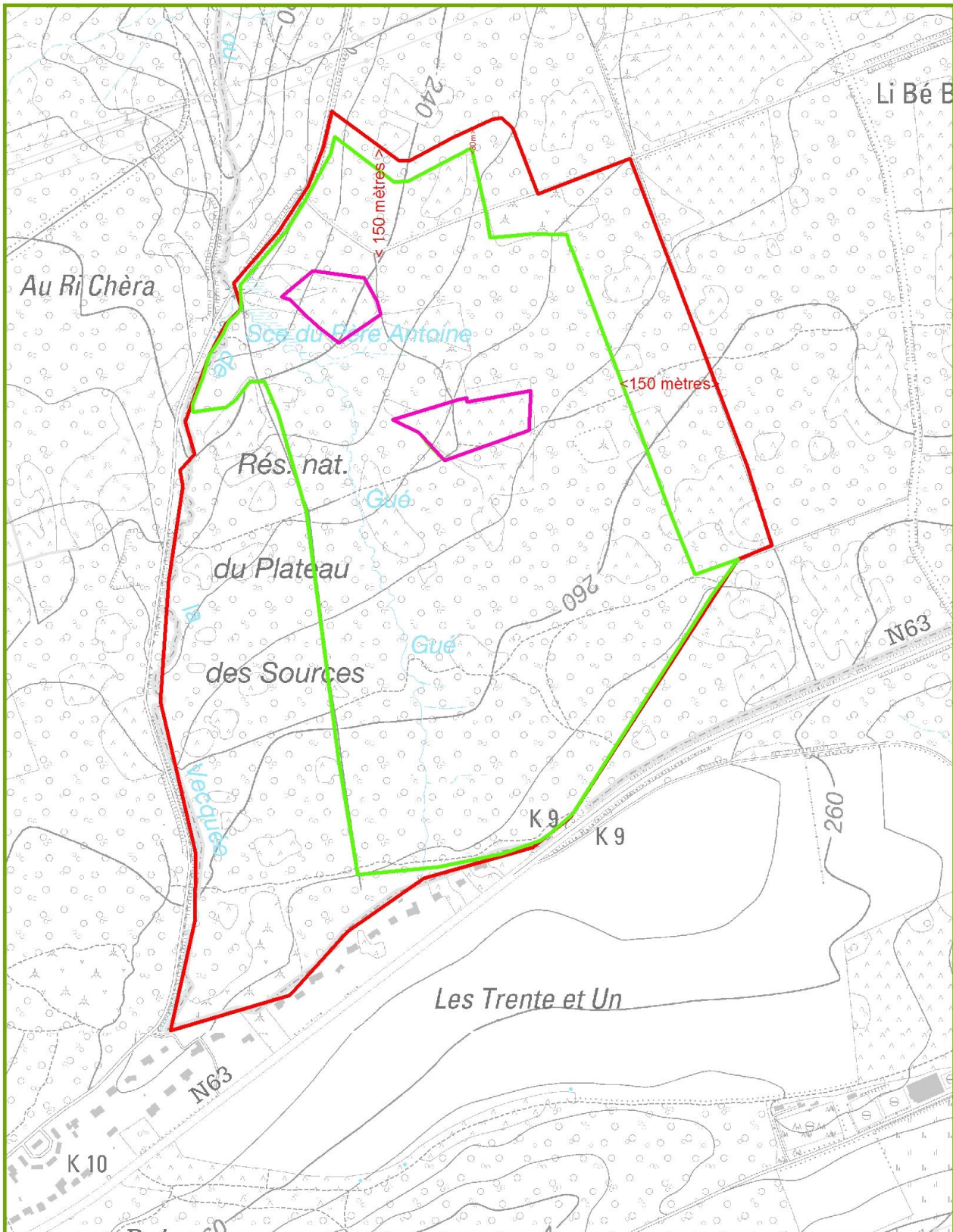
**PARCELLES CADASTRALES ET SURFACE**

Parcelles cadastrées ou l'ayant été :

commune	division	section	lieu-dit	n° parcelle	surface (ha)
Seraing	8 – Seraing	H		153 C (partie)	106,54

Surface cadastrale totale : 106 ha 54 a

## CADRE 2 : LOCALISATION DE LA RÉSERVE NATURELLE DOMANIALE



## CADRE 3 : ASPECTS BIOLOGIQUES

### FLORE ET HABITATS REMARQUABLES

Le Bois de la Vecquée est une vaste propriété indivise (680 ha) de la Région wallonne (57 144ème) et de la Ville de Seraing (87 144ème) dont les fonctions principales sont sociales (forêt récréative péri-urbaine) et écologiques (réservoir de biodiversité). La sylviculture y est toutefois pratiquée sur une grande partie du massif.

Sur le Plateau bordant la N63 (Route du Condroz), une première réserve intégrale sous forme d'un site classé de 46 ha a été créée en raison de sa valeur scientifique via un arrêté royal du 16 mars 1965, en vertu de l'article 6 de la Loi du 7 août 1931 sur la conservation des monuments et des sites. Malgré cet arrêté de classement, quelques travaux forestiers localisés y ont été conduits tels que des plantations de résineux dont certaines ont aujourd'hui été coupées, alors que subsistent plusieurs îlots et quelques vieux arbres (douglas, sapins, épicéas et mélèze). Le chemin qui traverse la réserve est appelé « des Princes Evêques » et remonte au Moyen-Âge.

Pour des raisons de cohérence géographiques et pour de objectifs de gestion et protection des habitats, la réserve naturelle domaniale du Plateau des Sources étend ce site classé initial à l'entièreté des deux compartiments forestiers 50 et 51 ainsi que d'une partie du compartiment 21, soit 106,5 hectares.

Plusieurs habitats forestiers d'intérêt communautaire (HIC) (Natura 2000) sont présents :

- hêtraie acidiphile occidentale (HIC 9110) ;
- chênaie acidiphile à stellaire holostée / luzule blanche (chênaie de substitution au 9110) ;
- aulnaie oligotrophe à sphaigne (non HIC mais habitat rare de grand intérêt patrimonial) ;
- chênaie-charmaie et chênaie-frênaie climacique (HIC 9160) ;
- chênaie acidiphile (9190) ;
- des suintements à sphaignes tendant très localement vers des formes non typiques de boulaie tourbeuse (HIC prioritaire 91D0\*) et constituant des habitats rarissimes à l'échelle du Condroz ;
- forêts alluviales (HIC prioritaire 91E0\*)
- ...

La forêt compte aussi quelques îlots plantés de résineux jeunes et adultes, des résineux isolés, des îlots plantés de jeunes chênes et hêtres et des îlots de chênes rouges d'Amérique.

D'autres habitats et milieux se rencontrent sur le site et participent à sa diversité biologique : arbres sénescents, aulnaie marécageuse, zone hydromorphe...

Trois zones ouvertes d'un hectare environ sont envahies de fougère aigle et de ronces ou colonisées par des taillis de bouleaux. De petits fragments de lande à callune (HIC 4030) subsistent en périphérie de deux d'entre-elles.

Trois petites mares ont été creusées en 2021 au niveau d'une dépression en bordure d'un chemin. Le site est également riche au niveau des champignons dont toute la fonge liée au bois mort.

La réserve est majoritairement reprise dans le site Natura 2000 BE33013 « Bois de la Neuville et de la Vecquée ».

## FAUNE REMARQUABLE

Les données naturalistes demeurent partielles. Les oiseaux forestiers sont évidemment très présents : pic mar (*Dendrocopos medius*) en densité remarquable, pic noir (*Dryocopus martius*), coucou gris (*Cuculus canorus*), pouillot siffleur (*Phylloscopus sibilatrix*), grimpeur des bois (*Certhia familiaris*)... Le grand corbeau (*Corvus corax*) semble également de plus en plus fréquent sur ce massif. Le chat sauvage (*Felis silvestris*), le blaireau d'Europe (*Meles meles*) et la martre des pins (*Martes martes*) fréquentent le site. Une dizaine d'espèces de chauves-souris ont été contactées, dont le grand murin (*Myotis myotis*), la noctule de leisler (*Nyctalus leisleri*), le vespertillon à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) ou encore le murin à moustaches (*Myotis mystacinus*).

Le muscardin (*Muscardinus avellanarius*) est bien présent au niveau des zones ouvertes et de leurs lisières enfrichées riches en ronciers. Ces mêmes milieux abritent également une population de lézard vivipare (*Zootoca vivipara*). Le rare cordulégastre bidenté (*Cordulegaster bidentata*) peut être observé le long des ruisselets.

La réalisation d'inventaires biologiques et le suivi du site, étroitement liés, sont une priorité.

## ETAT GENERAL DE CONSERVATION

Bien que ponctuées d'une vingtaine d'îlots de résineux et de plusieurs taches de chêne rouge d'Amérique, les deux principaux habitats forestiers en surface que sont la hêtraie acidiphile occidentale et la chênaie acidiphile à stellaire holostée sont dans un état de conservation moyen à bon. Le peu d'interventions sylvicoles depuis des décennies a permis le développement des différentes classes d'âge dont de très vieux et imposants sujets des essences dominantes. Les essences compagnes sont présentes et le bois mort sur pied et à terre est abondant. La suppression d'une partie des îlots résineux ainsi que l'abattage et l'annélation de chênes américains vont ouvrir des trouées qui favoriseront la diversité des espèces et des structures de la forêt.

Bien que très présent, le chevreuil ne cause pas de réels dommages. La densité élevée de sangliers engendre elle des dégradations notamment au niveau de l'habitat chênaie-boulaie sur sphaignes localisé au nord de la réserve ainsi que sur différentes populations de petite faune (oiseaux nicheurs aux sols, amphibiens, reptiles, ...).

Le hêtre et le chêne sont les deux principales essences indigènes, très longévives et à grand développement de la réserve. Toutes deux ont leur propre intérêt pour la biodiversité qui s'exprime sous des formes différentes. Dominé par le hêtre, le chêne se régénère difficilement ; à terme et sans intervention humaine, il pourrait grandement se raréfier dans le massif. Favoriser le chêne en coupant certains hêtres pour amener de la lumière au sol et permettre sa régénération est une option retenue qui sera appliquée localement dans la partie dirigée de la réserve.

Les habitats forestiers marginaux que sont les chênaies-boulaies sur sphaignes (91D0\*) et l'aulnaie rivulaire (91E0\*) semblent en bon état de conservation bien que des pressions liées au sécheresses successives ou aux dégâts de sangliers se font sentir.

Les fragments de lande à bruyère feront l'objet d'une restauration qui diversifiera les milieux les milieux au bénéfice de la nature.

## ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Plusieurs essences implantées autrefois dans un objectif de production de bois ou de diversification de la forêt ne sont pas indigènes. Les douglas, pins, sapins, épicéas et mélèzes sont présents sous la forme de peuplements épars de quelques ares. Le chêne rouge d'Amérique est localement très bien implanté, dont de gros arbres, avec le risque qu'il se régénère.

La Balsamine de l'Himalaya, le Cerisier tardif et le Solidage du Canada, le Laurier cerise sont présents en divers endroits de la réserve et aux abords. Dans la mesure du possible, ces stations seront éliminées.

La présence de raton-laveur est également avérée sur le site.

## CADRE 4 : MESURES GENERALES DE GESTION

### AMELIORATION ET CONSERVATION DES HABITATS ET ESPECES

La réserve est composée de trois parties distinctes :  
la partie intégrale correspondant au périmètre de 46 ha désigné dès 1965 qui a été élargi pour former un ensemble d'environ 63 ha incluant cependant les îlots résineux restants  
les milieux ouverts situés au cœur de la réserve intégrale mais qui seront maintenus ouverts ;  
la partie dirigée, située de part et d'autre de la partie intégrale et formant ainsi une zone tampon.

#### **La réserve intégrale** (62,9 ha)

Le principe est de laisser évoluer naturellement la forêt et de limiter les interventions à la sécurisation et à l'accès au chemin public.

Le but étant de maximiser la biodiversité, plusieurs interventions spécifiques seront menées au cours des premières années de la réserve pour éliminer les éléments susceptibles de contrecarrer cet objectif :

- élimination progressive des chênes rouges par annélation en vue de créer du bois mort sur pied, ou par abattage si proximité du chemin et danger pour les usagers. Les chênes rouges seront abattus ou cerclés au plus tard 3 ans après la création de la RND ;
- élimination des îlots résineux accessibles depuis les chemins par exploitation et exportation (en évitant les dégâts aux sols). Pour éviter les dégâts au sol, les îlots résineux situés dans les zones inaccessibles seront maintenus, avec des annélations éventuellement. Des gros bois de résineux seront maintenus épars sur le site de manière à créer de bois de très grosses dimensions et de servir de support de nidification pour de grands oiseaux notamment. L'élimination ou le cerclage des résineux aura lieu au plus tard 6 ans après la création de la réserve. En cas de régénération naturelle des résineux, il sera procédé à l'élimination de cette régénération voire des semenciers ;
- élimination de tous les îlots plantés de jeunes résineux (au plus tard 6 ans après la création de la réserve) ;
- Les jeunes plantations de chênes et de hêtres seront conduites de manière à rapidement faire émerger quelques arbres qui évolueront ensuite naturellement (détournement des pieds à conserver). Le produit de la coupe sera laissé sur place (éclaircie à bois perdu).

La transformation progressive de ces peuplements exotiques en forêts indigènes pourrait se faire en favorisant la régénération (naturelle ou par plantation) du chêne, étant donné la difficulté de régénération de cette essence dans les chênaies secondaires mûres sans intervention sylvicole. Ceci contribuerait au maintien des surfaces de chênaies sur le long terme.

Les résineux adultes isolés sains ou dépérissants ont un réel intérêt écologique (niches écologiques à grande hauteur, potentiel de nidification pour les grands oiseaux (grand corbeau, cigogne noire, bondrée apivore, ...) et seront conservés.

Si à l'avenir l'une de ces essences devenait problématique sur le site en termes de régénération/invasion des peuplements adjacents, l'exploitation ou la dévitalisation devrait être réalisée prématurément, afin de ne pas dégrader les habitats naturels.

#### **Les milieux ouverts** (2,81 ha)

La réserve naturelle domaniale inclut dans son périmètre trois zones ouvertes, une (au sud) gérée de manière à favoriser les ronciers et lisières étagées pour le muscardin, les 2 autres (au nord et au sud-est) gérée pour le développement d'une lande sèche. Ces trois zones doivent évidemment être gérées pour l'objectif qui leur est déjà assigné.

La restauration des landes sèches suivra l'itinéraire technique suivant validé par le DEMNA :

1. Repérer les massifs de callune en période hivernale afin de les préserver lors du décapage ;
2. Racler le sol et la végétation en place (principalement bouleaux, fougère aigle et ronces) par étrépage ou broyage et raclage du broyat ;
3. Laisser la végétation germer et se développer quelques années (a priori 3 ans si des canicules estivales ne ralentissent/bloquent pas l'installation des plantes) ;
4. Prévoir, dès l'année qui suit l'étrépage, une coupe des repousses de fougère aigle (2 passages, un début juin lorsque les crosses sont en pleine croissance, l'autre en juillet

pour couper les crosses de remplacement). De bons résultats peuvent être attendus endéans les 5 ans suivant l'étrépage ;

5. Gérer les semis naturels de bouleau par arrachage ou fauchage, et le développement de la ronce par fauchage, tant que le pâturage n'est pas mis en œuvre ;
6. Mettre en place un pâturage d'entretien une fois que les callunes qui se seront installées seront en phase de croissance. Pour ce type d'habitat, la charge doit être de 0.25 UGB/ha/an. Un pâturage de courte durée est préconisé. Le pâturage en fin d'été est à éviter car il s'agit de la période de l'année où l'impact sur la callune est le plus marqué.

### **La réserve dirigée** (40,84 ha)

Dans cette partie, une gestion plus active dans un objectif de restauration du milieu forestier est mise en œuvre afin d'accélérer les processus naturels de développement de la biodiversité.

Les îlots de résineux et de chênes rouges d'Amérique sont éliminés (par exploitation au terme d'exploitabilité ou dévitalisation en fonction des conditions d'exploitation et du risque de régénération naturelle) mais certains résineux adultes isolés sont conservés. Les jeunes plantations de chênes et de hêtres seront conduites de manière à rapidement faire émerger quelques arbres qui évolueront ensuite naturellement (détourage des pieds à conserver). Le produit de la coupe sera laissé sur place (éclaircie à bois perdu).

Dans la réserve dirigée, des hêtres pourront être exploités (à bois perdu) ou annelés de manière ciblée à proximité de chênes indigènes afin de favoriser la chênaie et afin de créer des ouvertures pour favoriser la chênaie. Il pourra si besoin être procédé à d'autres interventions favorisant l'apport de lumière au sol et le développement de la biodiversité.

Les cépées de hêtre, témoins de l'ancienne gestion, et les belles hêtraies bordant les chemins, faciès remarquable présent à l'est de la zone tampon seront conservées. Des opérations sylvicoles pourront être maintenues afin de maintenir ce faciès, mais il convient ici également d'éviter au maximum la circulation d'engins au sein des parcelles concernées, afin de ne pas dégrader l'habitat et sa résilience sur le long terme.

## **ACCÈS DU PUBLIC**

L'accès du public est limité aux chemins, sentiers et endroits dûment signalés. Les chemins actuellement utilisés par le public seront maintenus ouverts au public.

Des travaux d'aménagement de cheminements (par exemple passerelles en bois au-dessus des rus forestiers et zones humides) seront prévus de manière à limiter l'impact sur le milieu et augmenter le confort des utilisateurs.

Le public ne sera autorisé à pénétrer en dehors des chemins et sentiers qu'accompagné du personnel du Département de la Nature et des Forêts ou d'une personne mandatée par cette administration.

Des panneaux d'information seront installés en des endroits appropriés.

Une cartographie de l'accessibilité de la réserve sera publiée.

## **DÉROGATIONS CONCERNANT LES ESPÈCES ANIMALES**

La gestion des populations animales est autorisée par dérogation à la Loi sur la Conservation de la Nature, ces populations pouvant dans certains cas présenter une menace pour les objectifs de conservation de la réserve. En particulier, il est visé la gestion de l'espèce sanglier et des espèces animales invasives.

## **IMPACT PAYSAGER**

Les interventions au sein de la partie intégrale et la gestion de la partie dirigée de la réserve ne modifieront en rien sa configuration générale. Les belles hêtraies bordant les chemins seront conservées, de même que les cépées de hêtre, typiques du Bois de la Vecquée et témoins de l'ancienne gestion.

La restauration et la gestion d'une petite lande à bruyère diversifiera les paysages au bénéfice des nombreux promeneurs qui fréquentent le Bois de la Vecquée.

## CADRE 5 : ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PLAN PARTICULIER DE GESTION

L'enquête publique a été réalisée par la Ville de **Seraing** du <DATE> au <DATE>.

Aucune objection ou remarque, écrite ou orale, n'a été formulée.

Les observations émises par <NOM> ont été prises en compte et peuvent être synthétisées de la manière suivante.

OBJETS DE LA RÉCLAMATION	RÉPONSES AUX RÉCLAMATIONS